

RÈGLEMENT DE Collide@CERN Genève - Prix Danse et performance

A qui s'adresse cette démarche ?

Cette démarche s'adresse aux artistes des domaines de la danse et de la performance qui remplissent les conditions suivantes :

- être né(e), domicilié(e), ou travailler à Genève ;
- être un(e) artiste professionnel(le) ou reconnu(e) comme tel(le) ;
- ne plus être inscrit(e) à une formation de base (école publique ou privée) au moment de l'inscription.

Il n'est fixé aucune limite d'âge ni de nationalité.

Quelles sont les conditions ?

Collide@CERN Genève - Prix Danse et performance comprend une bourse de 15 000 CHF octroyée à l'artiste en résidence au CERN, et une subvention de 15 000 CHF servant à couvrir les frais de réalisation du projet et permettant de se consacrer durant trois mois à un travail régulier au CERN avec l'obligation :

- de participer à la conférence qui aura lieu au début et à la fin de la résidence, au Globe de la science et de l'innovation, éventuellement dans le cadre de la Nuit de la science ;
- de travailler sur place avec un scientifique ;
- de collaborer à la création d'un blog qui suivra l'évolution du projet ;
- d'organiser des ateliers ouverts à tout le personnel du CERN afin d'avoir régulièrement des échanges sur les phases d'inspiration, de découverte et d'acquisition de connaissances.

Les assurances dont bénéficieront les artistes pendant leur résidence sont fournies par UNIQA Assurances (SA) Suisse.

Le canton de Genève peut mettre un logement à disposition des artistes venant de l'étranger.

Quels sont les délais à respecter ?

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au **20 décembre 2011**.

Les critères pris en compte pour l'attribution du prix sont les suivants :

- le parcours de l'artiste ;
- l'originalité du projet ;
- la faisabilité du projet ;
- l'intérêt pour le domaine scientifique, en particulier les activités menées au CERN.

Le Jury

Le Jury est composé d'un-e représentant-e de la Ville de Genève, du canton de Genève, de Pro Helvetia, du CERN et du Conseil culturel du CERN.

Les dossiers seront examinés en janvier 2012 et le-la lauréate sera annoncé-e dans le courant du mois de janvier.

Quels sont les documents à fournir ?

Votre dossier doit être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation et une description des intentions sur trois pages ;
- un curriculum vitae assorti d'exemples de projets (DVD ou sites web).

Comment entreprendre cette démarche ?

Vous devez envoyer tous les documents correspondants en cinq exemplaires à Collide@CERN Genève – Prix Danse et performance, **avant le 20 décembre 2011** à

Contact :

Collide@CERN Genève – Prix Danse et performance
Batiment 3 R 008,
CERN – Organisation européenne pour la recherche nucléaire
1211 Genève 23 CH
Tél :+41 22 7675246